

COMMUNIQUE DE PRESSE

Episode de pollution de l'air

L'épisode de pollution de l'air de niveau « alerte » perdure sur une partie de la région Rhône-Alpes dont le département de l'Isère.

Mardi 5 mars, une amélioration s'amorce laissant entrevoir probablement une fin de l'épisode de pollution à confirmer pour la journée de mercredi. Aujourd'hui en fin de journée le vent du sud et les précipitations pourraient provoquer les premières baisses de polluants.

Principales recommandations sanitaires et comportementales :

- Ne modifiez pas vos déplacements habituels
- Ne modifiez pas vos activités sportives sauf pour les sujets sensibles qui doivent privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses (et notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives)
- Ne modifiez pas vos pratiques habituelles d'aération et de ventilation
- Pratiquez le co-voiturage ou utilisez les transports en commun
- Réduisez votre vitesse sur routes et autoroutes
- N'allumez pas de feu de cheminée sauf s'il s'agit de votre unique moyen de chauffage
- Les éventuelles dérogations à l'interdiction permanente de brûlage à l'air libre sont suspendues

L'ensemble des recommandations sanitaires et comportementales est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.air-rhonealpes>

CONTACT PRESSE



04.76.60.34 00